



Paris, le 20 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Mutualité Française propose d'avancer la réforme du reste à charge zéro à 2019

Afin de répondre aux attentes des Français en matière d'accès aux soins, le Conseil d'administration de la Mutualité Française propose d'accélérer la mise en place de la réforme du reste à charge zéro. Les mutuelles proposent le déploiement de l'ensemble du dispositif dès le 2nd semestre 2019, et non d'ici 2021, comme prévu initialement.

« Sous le feu de critiques excessives, la Mutualité Française a fait preuve de retenue face à l'expression de « sabotage politique ». Elle demande, au contraire, l'accélération de la réforme du RAC 0 », explique Thierry Beudet, président de la Mutualité Française. « Aujourd'hui, c'est bien l'absence de réforme qui pèse sur le pouvoir d'achat des Français ».

Les mutuelles appellent l'ensemble des acteurs concernés – les pouvoirs publics, l'assurance-maladie, les complémentaires et les professionnels de santé – à se mobiliser pour répondre à cet enjeu. Naturellement, les établissements mutualistes (opticiens, dentistes, audioprothésistes) s'y inscriraient et proposeraient les paniers de soins à reste à charge zéro.

Par ailleurs, en 2019, afin de faciliter l'accès aux soins de tous, les mutuelles s'engagent à un effort de solidarité exceptionnel pour neutraliser la hausse des tarifs des contrats souscrits le plus souvent par les plus modestes (dits « contrats au ticket modérateur »), via un mécanisme de compensation. 4,3 millions de personnes protégées par une mutuelle pourront ainsi en bénéficier. Cet effort pourrait être amplifié par une baisse des taxes qui pèsent trop lourdement sur les contrats santé des Français (14,07 %).

Enfin, la Mutualité regrette que la santé soit la grande oubliée du débat national lancé par le gouvernement. Aussi les mutualistes prendront l'initiative d'aller au contact des 36 millions d'adhérents qu'ils protègent et des citoyens qui le souhaitent afin d'en débattre avec eux.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 650 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées...

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 600 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1er acteur privé de prévention santé avec plus de 7 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

Contacts presse :

- Constance BAUDRY
06 85 29 82 22 / constance.baudry@mutualite.fr

Photos de la
Mutualité Française
disponibles sur

